



REUNION PUBLIQUE DE LA COMMISSION DE CONTROLE

Objet de la réunion :

Vérification de la liste électorale et de l'examen des éventuels RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire).

Dans chaque commune, la commission de contrôle s'assure de la régularité de la liste électorale. À cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire unique et permanent.

La commission statue également sur les recours administratifs préalables prévus au III de l'article L.18 du code électoral.

Elle se réunit au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin.

Sa composition est rendue publique dans des conditions fixées par décret en conseil d'Etat, au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant sa réunion. Ses réunions sont publiques.

De ce fait, la commission de contrôle de la commune d'Avensan est convoquée le :

Mardi 2 décembre 2025 à 18h00 en Mairie - Salle du Conseil Municipal

Membres de la commission de contrôle :

Madame Chantal LAHAYE – Madame Christine TRIVES – Monsieur Patrice CASTEX - Madame
Françoise VANDERMEERSCH – Monsieur Patrick NURBEL